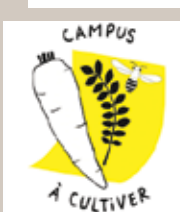
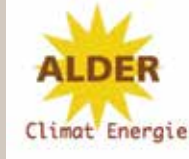
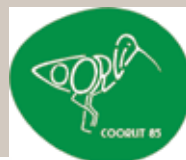




STOP
AU MASSACRE
PAR LA PÊCHE
DES DAUPHINS
DE L'ATLANTIQUE !

Après la tuerie de 12 000 dauphins communs en 2016, 2017, 2018, soit près de 6 % de la population, le point sur ce drame en février 2019.

Merci à toutes ces associations qui nous défendent !



Les associations de protection de la Nature par leurs logos ci-dessus apportent tout leur soutien au présent document.

1/ LES FAITS CONSTATÉS:

Le choc des dauphins échoués, blessés, mutilés.

Photos de Ré Nature Environnement



Œil crevé par un coup de gaffe.
L'œil est souvent le point d'accrochage de la gaffe.



Trace de pression
d'une grosse maille
de filet type chalut
à la base du rostre
d'un dauphin.



Blessure par usage d'une gaffe sous la nageoire pectorale d'un dauphin commun;



Rostre brisé et
retourné consé-
quence d'une
entrave dans la
maille d'un engin
de pêche type
chalut.



Blessures à l'œil, au maxillaire inférieur, à la nageoire pectorale occasionnées lors du rejet à la mer du dauphin avec une gaffe. Comment passe t-on d'un petit trou de gaffe (œil ou nageoire) à un plus grand? C'est le résultat d'attaques par des crustacés prédateurs ou petits poissons, qui mangent les chairs à partir d'un orifice ou blessure qui « ouvre » la peau.



Caudale tranchée à l'aide d'un outil tranchant.



Nageoire caudale d'un dauphin tranchée à l'aide d'un outil coupant pour la dégager d'un filet.



Marques des mailles de filet sur dauphin échoué très frais (nageoire dorsale et corps).



Trace de découpe du dos d'un dauphin commun à l'aide d'un outil tranchant.



Caudale coupée, rostre brisé.

2/ LES CHIFFRES* 2016 et 2017 de PÉLAGIS: Des milliers d'animaux tués. Le choc d'un massacre jamais atteint

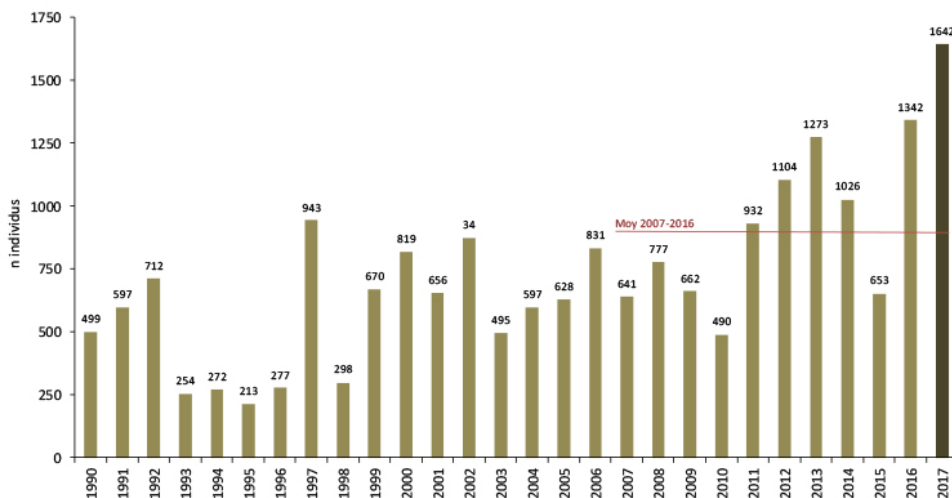


Figure 1: Distribution annuelle des effectifs d'échouages de cétacés sur le littoral français de 1990 à 2017 (n= 20 175)

Les échouages sont relevés depuis les années 1970. Néanmoins le réseau d'observateurs est considéré relativement dense et stable depuis les années 80 et les chiffres fiables depuis le début des années 1990 (fig.1). Cette stabilité est en partie due à la parution de la circulaire ministérielle sur l'obligation de transmettre les avis d'échouage. Au delà de 1990, il est donc considéré que les fluctuations ou tendances observées sont le reflet de paramètres biologiques ou physiques tels que l'abondance, la mortalité ou les conditions de dérive.

L'effectif annuel de cétacés échoués en 2017, se trouve largement au-dessus de la moyenne de ces dix dernières années, évaluée à 890 échouages par an. Malgré les variations, la série historique montre une tendance globale à l'augmentation des échouages. L'effectif de 2016 qui atteignait le dernier record a été dépassé de plus de 300 individus en 2017.

Le dauphin commun (*Delphinus delphis*)

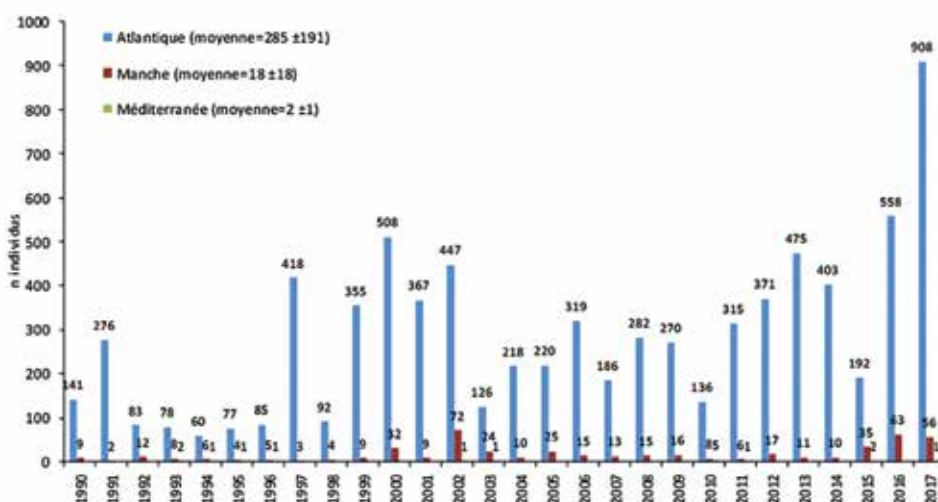


Figure2 : Distribution annuelle Atlantique-Manche-Mer du Nord (n= 8 467) et Méditerranée (n=16) sur le littoral français de 1990 à 2017 (n= 8 483)

En Atlantique, les échouages de dauphin commun semblent augmenter de manière régulière ces dernières années (figure 2). L'effectif de 2017 bat tous les records avec 908 individus répertoriés soit 1,6 fois l'effectif de 2016, qui représentait déjà l'effectif le plus élevé de la série historique. En Manche les effectifs suivent la même tendance à l'augmentation.

***sources** : histogrammes et commentaires de L'Observatoire PÉLAGIS

3/ LES CHIFFRES 2018, 2019 : Le massacre se poursuit. 2019: nouveau record ?



Triste sort pour ces dauphins aux locaux techniques du Bois -Plage en Ré, 13 février 2019

LES CHIFFRES 2018 :

Nous traitons des chiffres 2018 dans cette page bien qu'ils ne soient pas définitivement arrêtés par l'Observatoire PÉLAGIS au 15 février, date d'édition de la parution STOP AU MASSACRE PAR LA PÊCHE DES DAUPHINS DE L'ATLANTIQUE !

Dans sa note publique du 21 mars 2018 PÉLAGIS donne les effectifs d'échouage de Dauphins communs enregistrés sur la façade atlantique (actualisés au 20 mars).

Extrait de cette note fidèlement reproduit ci-dessous :

«DEPUIS LE DÉBUT DE CETTE ANNÉE 2018, le RNE a enregistré environ 500 échouages de petits cétacés morts sur la façade atlantique. Et dans l'état actuel des examens établis par les correspondants du RNE, au moins 90 % sont des Dauphins communs dont 70 à 80% montrent des lésions compatibles avec une mort par capture accidentelle. Ce niveau d'échouage, avec des conditions de dérive moins favorables que l'année dernière (2017), reste très élevé. Toute la façade atlantique est concernée avec les départements du Finistère et de la Vendée qui enregistrent les plus gros effectifs.

La capture accidentelle dans un engin de pêche reste la principale cause de mortalité chez le Dauphin commun depuis le début des années 1990.

COMBIEN DE DAUPHINS COMMUNS SONT CAPTURÉS ACCIDENTELLEMENT CHAQUE ANNÉE ?

Seule une fraction des animaux morts en mer atteint les côtes et s'échoue. Ainsi environ 80% des dauphins morts couleraient, se décomposeraient en mer empêchant leur échouage (Peltier et al, 2016). L'analyse des mécanismes qui déterminent la flottabilité et la dérive des carcasses de

dauphins permet d'évaluer à combien de morts en mer correspondent les nombres d'animaux trouvés échoués sur le littoral français.

Entre les années 2000 et 2009, les captures accidentelles estimées ainsi à partir des échouages varient de 2000 à 8000 individus par an dans le golfe de Gascogne et la Manche ouest (Peltier et al. 2016). Au cours de l'hiver 2017, environ 4000 Dauphins communs seraient morts en mer par capture accidentelle uniquement dans le golfe de Gascogne.»

NOTA de la rédaction : pour un échouage à la côte, il faut donc le multiplier par 5 pour obtenir le nombre d'animaux morts, soit 5 animaux morts par capture de la pêche.

2019 VERS UN NOUVEAU RECORD ? VOIRE UNE EXPLOSION DU RECORD ?

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, LES CHIFFRES ARRÊTÉS AU 13 FÉVRIER 2019 font état de 600 ÉCHOUAGES, largement repris par les médias !

UN NOUVEAU RECORD DU MASSACRE des Dauphins communs qui sur le seul mois et demi de 2019 feront exploser la triste série statistique des échouages tenue depuis 1990.

Considérant les résultats des études de l'Observatoire PÉLAGIS, ce seraient donc 600 x 5 soit 3000 petits cétacés dont 90 % de Dauphins communs qui sont morts en quelques 15 jours... puisque les échouages massifs ont débuté début février 2019 !

4/ L'OBSERVATOIRE PELAGIS, UMS UNIVERSITÉ LA ROCHELLE -CNRS : Les connaissances et l'expérience scientifiques.



Travail de survol pour déterminer les populations présentes dans les eaux françaises

Observatoire PELAGIS - UMS 3462

Présentation

L'Observatoire PELAGIS, et Systèmes d'Observation pour la Conservation des Mammifères et Oiseaux Marins (UMS 3462), rassemblent les programmes d'observation et d'expertise sur la conservation des populations de mammifères et oiseaux marins ainsi que la gestion des bases de données associées.

Son adossement de l'UMS au laboratoire de recherche CEBC (UMR 7372 - CNRS & Université de La Rochelle) permet la valorisation des données d'observatoire par la recherche.

L'unité repose sur un ensemble de bases de données et une banque de prélèvements biologiques.

Les principales actions concernent le suivi de l'abondance et de la démographie, la détermination de la distribution et des habitats critiques ainsi que l'estimation des paramètres biologiques des mammifères et oiseaux marins. Différentes méthodes sont mises en œuvre pour y parvenir notamment le suivi des échouages, les observations en mer, la télémétrie ou encore l'acoustique.

De plus l'Observatoire PÉLAGIS assure la production de synthèses et rapports réglementaires, l'évaluation de scénarios de gestion et d'unités de conservation,

et l'entretien des bases de données sur les prédateurs supérieurs marins.

Observatoire Pelagis UMS 3462

Université de La Rochelle- CNRS

Pôle analytique

5 Allées de l'Océan

17000 La Rochelle

05.46.44.99.10 (réponse 7 jours/7)

Suivi des échouages

Le **RNE, Réseau National Echouages**, mis en place en 1972, est le principal outil de suivi des échouages de mammifères marins. Il est constitué de correspondants locaux qui se tiennent prêts à intervenir lorsqu'un cas se présente. Il est coordonné par l'Observatoire PÉLAGIS.

Vous constatez un échouage ?

N'hésitez pas à nous le signaler au 05 46 44 99 10

et activer ainsi le **Réseau National d'Echouages**

www.observatoire-pelagis.cnrs.fr



5/ BIOLOGIE DU DAUPHIN COMMUN : espèce massacrée, espèce menacée.



Groupe de Dauphins communs,
Delphinus delphis.

La distribution annuelle des **effectifs d'échouage des cétacés sur le littoral français de 1990 à 2017**, fait ressortir *Delphinus delphis*, le Dauphin commun pour 67,2% des effectifs devant le Marsouin commun à 19%. Si on prend le littoral atlantique (le golfe de Gascogne), ils représentent 86,7% des échouages devant les Marsouins communs 6,7%.

Sur la période 2016, 2017 et 2018, ce sont environ 12 000 dauphins communs dont 90% d'entre eux présentaient les marques de la pêche qui ont été tués.

Population:

Ce constat dramatique concerne un mammifère marin dont la population sur la zone observée s'élève à environ 180 000 à 200 000 individus partagés en deux sous populations (selon l'alimentation), environ 67 000 pour la population dite néritique qui vivrait entre la côte et le rebord du plateau continental, et environ 117 000 pour la population dite océanique. **De 2016 à 2018, ce serait donc 6,52% de la population qui aurait disparue sur 3 ans.** Quand on estime qu'une diminution de 1,7% par an d'une population animale de ce type, commence à altérer significativement sa viabilité et donc sa survie !

Reproduction:

Le cycle de reproduction du Dauphin commun conforte ce constat, puisque si cette espèce peut vivre jusqu'à un maximum de 40 ans, les femelles ne sont matures sexuellement qu'entre 8 et 9 ans, le mâle entre 11 et 13 ans. De plus les femelles donnent naissance à **un seul petit, après une gestation de 10-11 mois, petits qu'elles allaitent environ 11 mois**, une période de 1 à 4 ans s'écoulant avant la mise-bas suivante... Ce qui donne 4 à 5 ou 6 petits sur la

durée de vie de chaque femelle.

Alimentation:

Les Dauphins communs se nourrissent de petits poissons pélagiques tels les anchois, sardines, chinchards, poissons lanternes (*Myctophidés*), maquereaux et autres scombridés.

Morphologie:

Le Dauphin commun au corps hydrodynamique est facilement identifiable en mer par le motif en sablier présent sur ses flancs, de couleur ocre jaune sur la partie antérieure gris pâle à partir de la nageoire dorsale, le dos est brun noir à noir, la poitrine et le ventre blanc crème à blanc. L'aileron dorsal est grand et en forme de faux.

Longueur: 2 à 2,5 m pour le mâle et 1,9 à 2,2 m pour la femelle.

Poids: 80 à 235 Kg.

Comportement:

Vit en bande qui peuvent aller jusqu'à plusieurs centaines, voire milliers d'individus. Démonstratifs en surface, sautent fréquemment hors de l'eau. Apnées de 8 minutes maximum, plonge jusqu'à 280 m.

Menace:

Les filets de pêche constituent des pièges mortels qui sont la cause de 90% des échouages.

NOTA RÉDACTION: C'est un animal magnifique, mythique qui fait l'admiration de tous par ses adaptations au milieu marin, par son intelligence, sa beauté, sa vie sociale, sa proximité avec l'homme. Un mammifère qu'on dit supérieur!

(sources observatoire PELAGIS, Rapport annuel RNE 2017, note sur les échouages 2018, Atlas des mammifères sauvages de France, mammifères marins, publication du Muséum, IRD ÉDITIONS)

6/ LA RESPONSABILITÉ DES PÊCHEURS: 90% des dauphins échoués montrent les marques de la pêche



Vous ne rencontrerez plus en 2019 que de très rares (?) pêcheurs pour contester LA CAUSE DE LA MORTALITÉ DES DAUPHINS.

Les témoignages nombreux, y compris de marins embarqués sur les bateaux en cause, les images photos et films l'attestent sans discussion.

Les marques de la pêche sur les dauphins tués par la pêche, étudiées et identifiées par l'Observatoire PÉLAGIS et les associations ont incontestablement contribué à révéler cette triste réalité. L'Observatoire PÉLAGIS et son Réseau National d'Échouage confirment lors des diagnostics EXTERNES des dauphins échoués, les fractures du rostre, les marques cutanées dues aux filets, les amputations et trous de gaffe sur des animaux en bonne condition physique (non malades) comme lors des diagnostics INTERNES les estomacs pleins, des lésions pulmonaires liées à l'asphyxie, aucune autre cause de mortalité décelée.

Les éléments de preuves sur les pêcheries au Bar, Merlu et Thon à l'origine de ce drame sont en cours d'études.

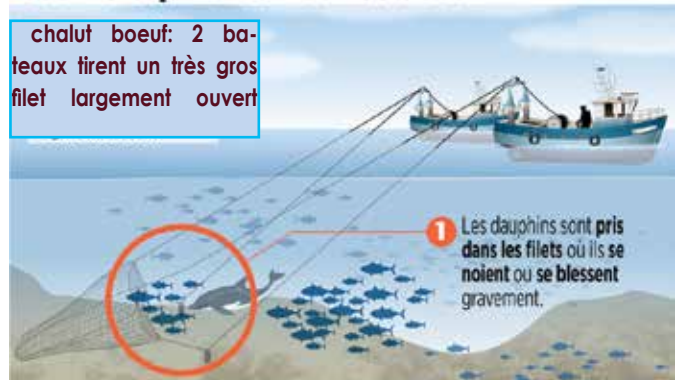
Si les chalutiers pélagiques sont ciblés comme contributeurs certains, leur nombre restreint à environ 18 paires de bateaux (14 en Bretagne, 3 en Pays de Loire et 1 au Pays basque, en février 2019) n'en font pas les seuls responsables. Les bateaux assurément français mais aussi étrangers, aux chaluts de fond, aux sennes danoises, aux chaluts à Grande Ouverture Verticale (GOV), aux trémails et filets maillants sont fortement soupçonnés.



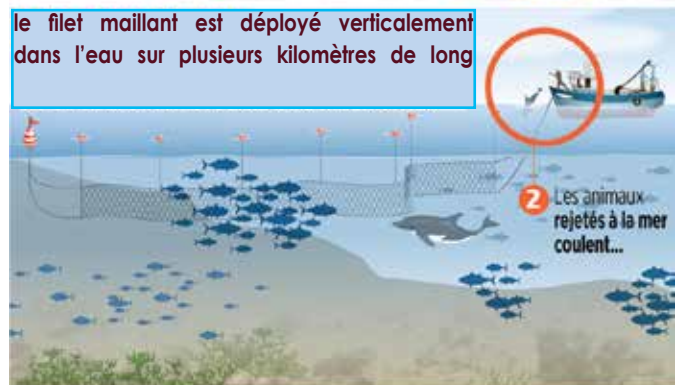
Ces filets qui nuisent aux cétacés

Le Parisien

chalut boeuf: 2 bateaux tirent un très gros filet largement ouvert



le filet maillant est déployé verticalement dans l'eau sur plusieurs kilomètres de long



On peut regretter l'omerta de la pêche sur le sujet des captures de dauphins par les bateaux alors qu'une obligation de renseigner ces informations était prévue dès 2011 par un arrêté de protection des mammifères marins.

Arrêté co-rédigé par la Direction des Pêches Maritimes et Aquaculture (DPMA) et la Direction Eau et Biodiversité (DEB). Arrêté qui n'a jamais été appliqué faute à l'État d'avoir désigné l'organisme gestionnaire de ces données !

7/ DES CAPTURES NON ACCIDENTELLES : les captures dûes à la pêche sont structurelles.

Il est toujours question de « captures accidentelles » qui occasionnent la mortalité des petits cétacés... Pudiquement, les captures dites « accidentelles » cachent une réalité. **Peut-être n'est-ce pas sans arrière-pensées que l'État, la Pêche et les médias proches de la pêche utilisent ce qualificatif « d'accidentelles » qui peut tendre à minimiser voire exonérer, dans l'esprit de certains la responsabilité de la pêche et de l'État dans cette affaire.**

Rentrons tranquillement dans le sujet, en reconnaissant que nos amis pêcheurs n'ont aucune intention de capturer les dauphins. Posons que les captures de dauphins ne sont pas intentionnelles. Les pêcheurs ne les veulent pas.

Non intentionnelles donc, mais sont-elles pour autant vraiment « accidentelles » ?

1) LA NOTION D'ACCIDENT :

Dictionnaire QUILLET : L'ACCIDENT est ce qui arrive par hasard, d'une façon inattendue, et le plus souvent malheureuse.

Dictionnaire LAROUSSE : L'ACCIDENT est un événement fortuit, imprévisible.

ACCIDENTELLEMENT : arrivé d'une manière fortuite, imprévue, par hasard.

FORTUIT: qui arrive ou semble arriver par hasard, d'une manière imprévue.

2) LES RENCONTRES MORTIFÈRES DES PÊCHEURS ET DES DAUPHINS SONT ELLES IMPRÉVISIBLES ET RARES ?

Force est de constater, notamment grâce aux séries statistiques et histogrammes de l'Observatoire PÉLAGIS que depuis une cinquantaine d'années on sait que la mortalité des dauphins est inhérente aux pratiques de pêche répétées par les pêcheurs. On le sait aussi car les marques de la pêche sur les animaux échoués sont caractéristiques et parfaitement identifiées : marques des filets sur la peau de dauphins, trous de gaffe pour saisir l'animal, fractures du rostre, coupures avec outils tranchants, amputations, bout autour de la queue, etc. En période d'hiver, ce sont 90% des dauphins échoués qui portent les signatures de la pêche (encore confirmées en 2017, 2018 et en 2019.)

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, aux mêmes saisons et dans les mêmes lieux, pour la pêche des mêmes poissons comme les bars, merlus, thons,

Les pêcheurs savent donc parfaitement qu'ils vont capturer des dauphins quand ils sont en pêche. Ces événements très nombreux (au moins 4000 Dauphins communs morts par an sans compter les autres espèces) sont fréquents et prévisibles.



Que penser de pratiques et de techniques qui portent en elles la réalisation d'événements fréquents et prévisibles de destruction d'espèces protégées par la loi ?

Qu'elles sont parfaitement connues des pêcheurs! On ne peut plus donc parler de captures accidentelles. **Et c'est là aussi un motif pour rappeler que ces pratiques mortifères n'ont que trop duré, que l'État et la pêche, informés, auraient pu et dû depuis longtemps prendre des mesures (pratiques, technologiques, saisonnalité...) pour éviter cette situation de destruction. Les captures n'ont pas lieu par hasard !**

3) LES RENCONTRES MORTIFÈRES DES PÊCHEURS ET DES DAUPHINS SONT ELLES INSURMONTABLES ? IRRÉSISTIBLES ?

En 2004-2007 le programme européen NECESSITY (IFREMER et CRMM-PÉLAGIS) est mené pour évaluer, éviter ou réduire les captures. Dans le même temps le projet PETRACET porté notamment par les pêcheurs de Bretagne concluent que certains dispositifs d'effaroucheurs acoustiques (les Pingers) réduiraient les captures de dauphins communs de 50 à 70%. Les Pingers CETASAVR d'Ifremer notamment...

Mais ils n'ont fait l'objet d'aucune mise en œuvre.

Bien plus, pendant 10 ans depuis 2008 et ce jusqu'en 2018, rien ne s'est passé pour apporter une ou des solutions !

Alors oui, des événements fréquents, prévisibles, surmontables, connus de l'État et de la pêche et répétés dans le temps sur une série de 30 à 40 ans ne sont pas accidentels.

Les captures de dauphins et autres petits cétacés par la pêche ne sont pas accidentelles mais **structurelles** car inhérentes aux modes opératoires des pêcheurs.

Les responsabilités de l'État et de la pêche sont bien engagées.

8/ LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉTAT: un laisser-faire coupable, des actions partielles trop sporadiques, aucun résultat.

L'État français, depuis 40 ans, lorsqu'il s'est intéressé à la mortalité des petits cétacés, l'a fait ponctuellement et toujours sous la pression de l'Europe (en 1990 avec la mission Ifremer GERDAU pour estimer leur mortalité dans la pêche thonière) ou de l'opinion publique et des associations...C'est d'ailleurs l'Europe qui décide, en 1998, d'arrêter la pêche au filet maillant dérivant (pêche thonière) dans l'Atlantique en 2002. Puis à la suite de 4 années d'échouages spectaculaires 1999, 2000, 2001 et 2002, un Groupe de Travail est créé avec tous les acteurs (pêcheurs, État, Ifremer, CRMM-PÉLAGIS), sans les ONG on le notera. Après les projets PROCET et PETRACET destinés à estimer et développer des solutions pour éviter les captures, malgré les bons résultats des effaroucheurs acoustiques (Pingers) CETASAVER conçus par Ifremer, rien ne débouchera. **L'État ne montrera aucune volonté de faire cesser le massacre. Bien pire l'État niera l'importance des chiffres des échouages** et ce n'est qu'avec les évaluations rigoureuses de l'observatoire PÉLAGIS que les chiffres réels vont finalement être acceptés à partir de 2007.

Plus aucune recherche ni étude ne seront menées entre 2008 et 2017.

À ceci se rajoute l'épisode édifiant de l'arrêté de 2011 co-rédigé par la puissante DPMA (Direction des Pêches Maritimes et Aquaculture du ministère de l'Agriculture et de la pêche) et la très faible DEB (Direction Eau et Biodiversité du Ministère de l'Environnement) et visant l'obligation de déclarer chaque capture pour tous les bateaux.

Un log-Book, journal de bord qui ne sera pas mis en œuvre, puis remis au goût du jour en 2017, décidé mais encore non mise en œuvre faute...d'avoir désigné un organisme de gestion des informations collectées ou non.

On peut dire que cette incapacité de l'État à mettre en œuvre décisions (log-Book) ou généralisation d'actions (Pingers), jette une vraie interrogation sur sa détermination à faire cesser le massacre.

La confiance accordée à l'État dans ce drame est évidemment très faible, il n'a jamais fait avancer efficacement le dossier en 40 ans. La crise actuelle va-t-elle changer les choses ? Les actions et expérimentations décidées en 2018 et décrites dans la page suivante modifieront-elles la donne ?

Championnat d'Europe de massacre des dauphins !



"Recevez cette médaille d'or au nom de l'Agence Française de la Biodiversité"

Le Ministre De Rugy décore la pêche française pour les 4000 dauphins tués par an en 2016, 2017, 2018... Combien en 2019 ?

9/ 2018, DES TRAVAUX, DES EXPÉRIENCES, DES DÉCISIONS : une réelle prise en compte des enjeux par la pêche et par l'Etat ?

Après l'hécatombe de 2017 qui a vu le massacre de 4 000 à 5 000 Dauphins communs, la pêche et l'État, en 2017 et 2018, après 10 ans sans rien faire, «ont bougé une oreille». Voyons ce qu'il en est :

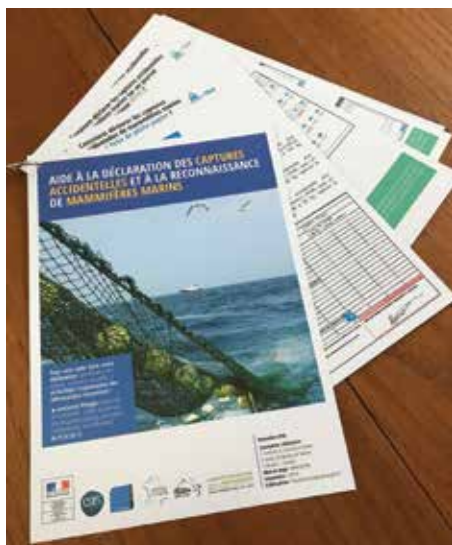
1) Un Groupe de Travail a été créé en avril 2017. Il rassemble les PÊCHEURS (le Comité National des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture et les 4 Organisations de Producteurs), l'ÉTAT (la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture [DPMA] du Ministère de l'Agriculture, l'Agence Française de la Biodiversité [AFB] du Ministère de l'Environnement, les Directions Inter Régionales de la Mer [DIRM] nord-atlantique-manche-ouest-sud-atlantique), les SCIENTIFIQUES (Ifremer, l'Observatoire PÉLAGIS) et depuis février 2019 l'ONG France Nature Environnement [FNE]. La LPO a demandé un second poste ONG. Ouverture première donc vers de la transparence et un travail collectif?

NOTA RÉDACTION : Un Groupe de Travail a déjà existé, il est nécessaire. Quelle efficacité ? À SUIVRE...

2) Des expérimentations d'effaroucheurs acoustiques (Pingers) ont été testés en 2018 et étendus en 2019 sur la base du volontariat des pêcheurs aux 18 paires de bateaux pélagiques du golfe de Gascogne.

NOTA RÉDACTION: quel contrôle ? Quelle efficacité ? Les chalutiers pélagiques testent mais ils ne représentent qu'une petite partie des pêcheurs, à quand les tests sur les filets maillants calés notamment ? À SUIVRE...

3) Mise en place (effective?) de l'obligation de déclarer les captures de cétacés pour tous les bateaux, à effet du 1er janvier 2019. Sous la forme d'un log-Book électronique ou d'un journal de bord papier qui remontent au Ministère. Voir photos .



NOTA RÉDACTION : effectif ? Déployé auprès de tous les bateaux ? Opérationnel quant à l'exploitation des données ? À SUIVRE... IL FAUT MAINTENANT DES RÉSULTATS !

4) Des observateurs embarqués sur les chalutiers pélagiques volontaires pour mener des études scientifiques dans le cadre du programme d'observation OBSMER. Un marquage des dauphins capturés sera fait pour comprendre les dérives vers la côte et les chiffres d'échouage.

NOTA RÉDACTION : ce vieux programme va-t-il reprendre des couleurs utiles? À SUIVRE...

5) un plan de communication sur ce que font la pêche et l'État a débuté en 2018 et se poursuit en 2019, en réponse aux mises en cause des associations, des médias et surtout de l'opinion publique. Il faut montrer que la pêche et l'État sont en action pour trouver des solutions au massacre qui mobilise l'opinion publique.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES DE LA RÉDACTION sur ces intentions, ça bouge. Tant mieux ! A SUIVRE. Quel contrôle ? Quelle fiabilité ?

Signe d'un début de prise en compte le journal LE MARIN a consacré 3 pages à son édition du 24 janvier 2019. HÉLAS son titre CAPTURE DE DAUPHINS: ÉVITER LES SCÉNARIOS DES DERNIERS HIVERS a pour triste écho sur nos côtes que :

LE MASSACRE EN 2019 PART SUR LES BASES D'UN NOUVEAU RECORD HISTORIQUE ! 600 CADAVRES échoués en février sur 15 jours !

TRISTE NOUVELLE QUI RENFORCE LES ASSOCIATIONS DANS LEUR DÉTERMINATION DE FAIRE CESSER CE MASSACRE, Avec le soutien croissant de l'OPINION PUBLIQUE !



10/ DISCUSSION, PROPOSITIONS , LA DÉTERMINATION DES ASSOCIATIONS .

1) DISCUSSION : INACCEPTABLE ET INTOLÉRABLE, stoppons ce massacre!

En 2019, en quelques 15 JOURS de février PLUSIEURS CENTAINES DE DAUPHINS COMMUNS (600 échouages) sont arrivés morts sur les côtes entre la pointe de Bretagne et le Pays basque, notre golfe de Gascogne.

90 % D'ENTRE EUX PORTENT LES MARQUES DE LA PÊCHE qui SIGNENT LA DOUBLE RESPONSABILITÉ de l'ÉTAT et de LA PÊCHE maritime. On peut déjà dire, au 21 février, date de sortie de ce numéro spécial de l'Œillet des dunes que 2019 sera une 4ème année d'hécatombe après 2016, 2017, 2018 .

Environ 16 000 Dauphins communs AURONT ÉTÉ MASSACRÉS sur 4 ans, les 4 années les plus fortes jamais recensées. Mettant clairement en jeu la VIABILITÉ donc la SURVIE DE LA POPULATION des Dauphins communs de Gascogne dont plus de 8% de ses individus (population évaluée entre 180 000 et 200 000) auront été massacrés sur cette courte période...

Mais aussi très inquiétant pour la santé de l'écosystème marin pélagique qui voit la destruction des dauphins, super prédateurs importants pour son équilibre !

La mer dépose donc sur nos plages, chaque jour qui passe les dépouilles blessées, fracturées, mutilées des dauphins tués par la pêche.

INTOLÉRABLE ! Pour ces animaux protégés (quelle ironie!) par les lois.

INTOLÉRABLE pour cet animal magnifique, mythique qui fait l'admiration de tous par ses adaptations extraordinaires au milieu marin, par son intelligence, sa beauté, sa vie sociale, son langage élaboré, sa proximité avec l'homme. Un mammifère qu'on dit supérieur !

INTOLÉRABLE aussi les souffrances de ces animaux stressés par l'enfermement et la noyade dans les filets des pêcheurs !

INTOLÉRABLE aussi qu'on parle encore de CAPTURES ACCIDENTELLES alors QU'ELLES NE LE SONT PAS !

INTOLÉRABLE CES GENS QUI DISENT que ce sont les tempêtes ou la maladie qui tuent ces animaux !

INTOLÉRABLE aussi LE SILENCE de ces ministres SUPPOSÉS EN RESPONSABILITÉ de l'environnement, ou de l'écologie ! Venez Madame, Monsieur voir et sentir les cadavres de dauphins sur nos côtes...

INTOLÉRABLE encore ceux qui nient le massacre et parlent de prises accessoires !

IMPOSSIBLE À TENIR AUSSI pour L'IMAGE DES PÊCHEURS, très nombreux aujourd'hui à souhaiter que cesse le massacre causé par ces pratiques mortifères !

INACCEPTABLE de plus en plus, pour les clients-consommateurs de poissons, d'imaginer qu'ils participent à la disparition des dauphins !

INACCEPTABLE également la pêche aux bars sur frayères, en pleine reproduction de ces poissons dont on annonce une chute brutale des populations !

STOPPONS CE MASSACRE !

2) PROPOSITIONS :

Prenons actes des travaux en cours, réfléchis par la Pêche, l'État et les scientifiques, en 2018 et supposés opérationnels en 2019.

1ère proposition:

INSTRUIRE LE DOSSIER DES CAPTURES : LA DÉCLARATION DE CAPTURE OBLIGATOIRE POUR TOUS.

Il faut aller vite, toutes les parties y ont intérêt.

La pêche, toutes les pêches, conscientes de leurs responsabilités doivent fournir les informations sur les captures de dauphins. On n'avancera pas si la pêche volontairement incitée (financièrement?) et contrôlée (?) par l'État, ne donne pas rigoureusement les informations sur les captures de dauphins.

Chaque bateau en pêche capturant un mammifère marin doit donner -a les informations précises sur le lieu, la date, la nature de pêche pratiquée (chalut pélagique? filet maillant? senne danoise ? etc.) **-b** les poissons recherchés et **-c** l'identité du bateau. Ce qui est prévu et obligatoire depuis le 1er janvier 2019. Et aurait dû l'être depuis 10 ans.

C'est la seule façon de tracer avec certitude quelles pêcheries sont concernées par la capture de mammifères marins. On ne peut sérieusement penser que les seuls chaluts pélagiques sont les responsables.

On ne peut s'en tenir aux seuls rapprochements entre les lieux de pêche, la saisonnalité des espèces recherchées, les localisations des bateaux, la nature des bateaux présents pour tracer les origines des problèmes. Ça ne remplacera pas l'action volontariste et transparente des pêcheurs qui donnent eux-mêmes l'information.

2ème proposition :

TESTER LES EFFAROUCHEURS ACOUSTIQUES (PINGERS) POUR TOUTES LES PRATIQUES DE FILETS

Des Pingers spécifiques doivent être testés sur les fileyeurs de différentes natures (sennes, filets maillants, etc.). On sait qu'ils sont dans le coup.

3ème proposition :

IMPLIQUER LES ONG DANS LE GROUPE DE TRAVAIL CAPTURE DES PETITS CÉTACÉS :

FNE déjà désignée, la LPO doit être désignée

pour apporter ses connaissances, expériences et ingénierie. Ainsi les deux grands réseaux naturalistes seront parties prenantes. Elles sont déjà très impliquées dans le dossier.

4ème proposition:

DÉTERMINER LA SPATIO-TEMPORALITÉ DES CAPTURES

pour envisager des actions diverses.

Connaître précisément les zones, les saisons, les mois de captures ne devraient pas être si compliqué. On connaît les périodes de pics d'échouage, on connaît les dérives des dauphins tués...

Les pêcheurs doivent être contributeurs.

Ensuite selon les espèces de poissons pêchées, on peut imaginer des ajustements spatio-temporels voire des interdictions à certaines périodes pour éviter les captures.

5ème proposition :

COMPLÉTER CES 4 MESURES PAR DIFFÉRENTS TYPES DE CONTRÔLE-RECHERCHE :

Des contrôles sur les zones de pêche (Bars et merlus en hiver, thons en été) doivent être réalisés. Des embarquements d'**observateurs** sur bateaux en pêche, des tests de **caméras embarquées** et fixées à partir des enrouleurs doivent être effectués.

3) LA DÉTERMINATION DES ASSOCIATIONS :

Les associations mobilisées par l'action :

STOP AU MASSACRE PAR LA PÊCHE DES DAUPHINS DE L'ATLANTIQUE,

souhaitent exprimer leur détermination pour que cesse le massacre. Le temps n'est pas aux baratins et postures.

De nombreuses actions multiformes vont être menées pour, disons-le, « maintenir la pression sur la pêche et l'État ». Il n'en demeure pas moins que ce seront d'abord ceux qui font le métier, les pêcheurs, qui seront les contributeurs les plus efficaces pour sortir de la crise. Ils doivent réagir à la hauteur de l'émoi qu'ils ont provoqué. Raison pour lesquelles les associations se préparent, tout en proposant sincèrement leur implication et concours, à des actions significatives compte tenu de la gravité et de l'urgence de la situation

Les seuls résultats acceptables sont bien de conserver en bon état la population des magnifiques Dauphins communs et autres cétacés du golfe de Gascogne...dans l'intérêt de tous.

Les pêcheurs, l'État, les scientifiques, les associations rassemblés, peuvent et doivent y arriver.

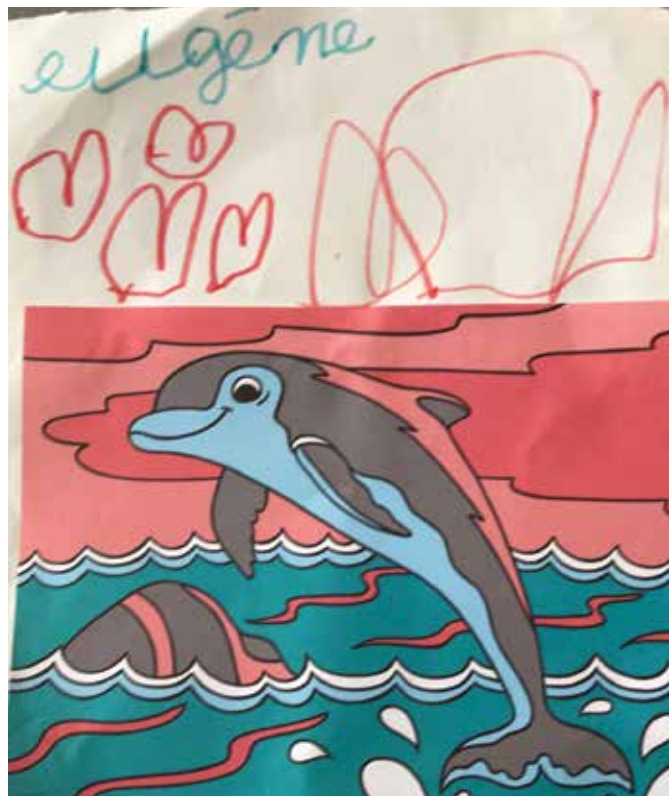
**Le C A de Ré Nature Environnement
À Sainte- Marie de Ré le 20 février 2019**

NOTA: DISCUSSION, PROPOSITIONS, DÉTERMINATION DES ASSOCIATIONS est le fruit des réflexions et échanges avec de nombreuses associations du mouvement FNE et du réseau LPO. Le C A de Ré Nature Environnement a pris l'initiative de concevoir ce document actualisé de 12 pages comme il avait conçu le document :

MASSACRE DES DAUPHINS À LA SAINT-THOMAS D'AQUIN (2017) et le document **RECONNAÎTRE LES MARQUES DE LA PÊCHE SUR LES DAUPHINS TUÉS PAR LA PÊCHE PROFESSIONNELLE (2018).**

Vous pouvez les consulter sur notre site

<https://www.renatureenvironnement.fr>:



**Eugène, 6 ans, nous
soutient
totalement !**

l'œillet
des dunes
ré nature environnement

Adhésion annuelle 15 €
Pour adhérer à Ré Nature environnement et recevoir «Le petit naturaliste épisodique» chez vous, renvoyez-nous ce coupon dûment rempli ainsi que le règlement à notre adresse.

Nom Prénom:

Adresse :

.....

Code postal

Tél.

E-mail